



Devis n° CRFV00184

Notre référence PRFV00171
En date du 24/02/2023
Suivi par DE FAVERI Greg
Tél du client

TYPE DEVIS
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		250,00		20,00
Les démarches et formalités pour obsèques locales				
Devis Type établi pour un décès dans l'agglomération de Villefranche, crémation à Gleizé sans cérémonie.	20,00	250,00		
Destination des cendres à définir				
1 Vacation de Police (POLICE NATIONALE VILLEFRANCHE SUR SAONE)	0,00			20,00
Cercueil et accessoires		825,00	116,00	
Capiton SOCIAL Taffetas Champagne	20,00		115,00	
Caches vis	20,00		1,00	
* Cercueil PRIOUL, en pin massif teinte naturelle, cuvette biodégradable, 4 poignées, plaque d'identification	20,00	825,00		
Total cercueil et accessoires : 941.00 € TTC				
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		490,00		
La prise en charge (le véhicule et son chauffeur pour transport)	10,00	490,00		
Cérémonie funéraire		326,00	180,00	
L'équipe de 2 porteurs à la mise en bière avant crémation	20,00	326,00		
Le maître de cérémonie au convoi	20,00		180,00	
Crémation				553,35
Frais de crémation Adulte (Crématorium de Villefranche sur Saône)	0,00			553,35
Total fournitures et services TTC		1 891,00	296,00	573,35

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 414,16	282,84

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 432,96	327,39	2 760,35

**ROC ECLERC**90, rue Philippe Héron
69400 Villefranche-sur-Saone**Tél : 04 74 03 93 05**

Fax : 04 74 69 52 19

E-mail: agence.villefranche-sur-saone@roc-eclerc.fr

Habilitation : 20.69.0415

Page 2 sur 2

10,00	445,45	44,55
0,00	573,35	0,00

Devis établi le 24/02/2023, valable 30 jours à compter du 08/03/2023

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature**Signature du conseiller**Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"*